

KIT TVA : LA MAUVAISE FOI D'ORANGE ET DE SFR

Category: [Téléphonie mobile](#)

Tag: [Scandale](#)



Nous gérons actuellement de nombreux dossiers nés du refus de ces deux sociétés d'accepter la résiliation des contrats !

Nous pensions bien qu'elles n'apprécieraient pas la situation et tenteraient de prendre des sous en abusant de la situation... Nous sommes dans cette logique... Nous constatons au travers de nos dossiers une mauvaise foi absolue des deux opérateurs ! Nous avons ainsi découvert que le 3 février est postérieur au 7...

Qu'un AR signé le 7 n'est pas dans les délais alors que la société a mis une semaine pour le retirer ! Nous conseillons vivement à SFR de réorganiser son service courrier... Ne vous laissez pas impressionner par les menaces de société de recouvrement de créances. L'une d'entre elle a réussi l'exploit entre le 14/05/2011 et le 11/07/2011 d'envoyer 4 lettres (!) dont la dernière avec une imitation d'une injonction de payer ! Montant du ? 63.71 € !

Si vous êtes harcelés et que vous avez, soit envoyé le recommandé avec AR le 7 février au plus tard ou que vous pouvez prouver que la demande de portabilité a été faite le 7 février au plus tard, contactez nous ! En cas de refus après notre intervention, le juge de proximité devrait aider ces entreprises à respecter leurs obligations...

Nous sommes stupéfaits de constater à quel point l'équilibre financier de ces grosses sociétés est fragile...

